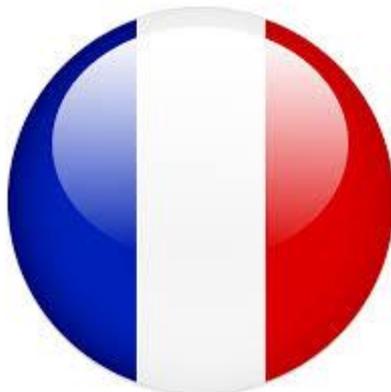




# ORIENTATION SUBAQUATIQUE Règlement

Edition 2025



## INTRODUCTION

Les épreuves d'orientation subaquatique se déroulent dans des eaux libres et profondes et sur des distances variées, telles qu'elles sont spécifiées dans le règlement des compétitions.

Les compétiteurs, constamment immergés et sans aucun contact avec la surface doivent atteindre ou contourner des points précis.

Les compétitions d'orientation subaquatique consistent à s'orienter et à rechercher, en immersion, de cibles à l'aide d'une boussole et d'un compte-mètre.

Les concurrents s'avancent sous l'eau, uniquement grâce à leur seule force musculaire. Les appareils respiratoires utilisés doivent uniquement contenir de l'air comprimé, tout enrichissement en oxygène est interdit.

Le seul contact permis avec la surface se fait par le filin de bouée et la bouée de sécurité. ~~Contrairement à ce qui était stipulé dans les règles de sécurité antérieures, tuba et couteau ne sont plus obligatoires.~~

Dans ces règles, l'expression compétiteur, participant ou sportif désigne à la fois les hommes et les femmes.

En cas de différences dans les diverses traductions de ce règlement, c'est la version en langue anglaise qui tient lieu de référence.

Les règles déterminées par la CMAS « Procédures et obligations des Championnats et Compétitions CAT A – CAT B » ne sont pas annulées par le présent règlement.

Ces règles s'appliquent à partir de 2025. Toutes les éditions précédentes sont invalides.

## SOMMAIRE

|   | Pages |
|---|-------|
| 1. Disciplines, classements et règlement .....                                    | 4     |
| 1.1 Disciplines.....  | 4     |
| 1.2 Classements .....   | 4     |
| 1.3 Programme de la compétition (Annonce) .....                                   | 4     |
| 2. Participants .....   | 5     |
| 2.1 Age des participants .....  | 5     |
| 2.2 Admission des participants .....  | 5     |
| 2.3 Devoir des concurrents .....  | 5     |
| 2.4 Chef d'équipe .....   | 5     |
| 3. Lieu de compétition .....  | 6     |
| 3.1 Caractéristiques .....  | 6     |
| 3.2 Limites du champ de compétition .....   | 6     |
| 4. Les parcours .....   | 6     |
| 5. Balisage des parcours : le matériel .....                                      | 7     |
| 6. Tenue, équipements et appareils .....  | 8     |
| 7. Direction de la compétition et collège des juges .....                         | 9     |
| 7.1 Composition de la direction de la compétition .....                           | 9     |
| 7.2 Description des fonctions des membres de la direction de la compétition ..... | 9-10  |
| 7.3 Composition du collège des juges .....  | 10    |
| 7.4 Description des fonctions des membres du collège des juges .....              | 11-12 |
| 7.5 Rclamations.....  | 13    |
| 7.6 Conditions générales .....  | 13    |
| 7.7 Entraînement .....  | 14    |
| 7.8 Règle du déroulement de la compétition .....                                  | 15-17 |
| 7.9 <b>Classements</b> .....  | 17    |
| 7.10 La communication pendant les compétitions .....                              | 17    |
| 8. Tableaux pour le classement des compétitions d'orientation subaquatique .....  | 18    |
| - Tableau I points précision sans repère et par équipe .....                      | 18    |
| - Tableau II points et temps limites dans l'épreuve avec repères .....            | 18    |
| - Tableau III points et temps limites dans l'épreuve étoile .....                 | 18    |
| - Tableau IV points et temps limites dans l'épreuve par équipe variante A .....   | 18    |
| - Tableau V points et temps limites dans l'épreuve par équipe variante B .....    | 18    |
| - Tableau VI points pour la vitesse .....   | 19    |
| - Règlement spécial pour les compétitions.....                                    | 20    |
| 9. Abréviations .....   | 20    |

# 1 Disciplines, classements et règlement

## 1.1 Disciplines

- 1.1.1 Epreuves individuelles :
  - ☞ Course en M.
  - ☞ 5 points.
  - ☞ Etoile.
  - ☞ Parallèle.
- 1.1.2 Epreuves par équipe :
  - ☞ Orientation avec une carte Monk"
  - ☞ Parcours en équipe version A, B, C
  - ☞ Relais

## 1.2 Classements

- 1.2.1 Dans les compétitions d'orientation subaquatique l'organisateur peut faire les classements suivants :
  - ☞ Classement individuel.
  - ☞ Classement par équipe.
  - ☞ Classements=équipes mixtes.
  - ☞ Classements individuel juniors
  - ☞ Classement juniors mixte.
- 1.2.2 Le classement individuel se fait d'après les points obtenus par le concurrent : somme des points reçus pour la précision (bouées et arrivée) et le temps. le premier est celui qui a le total le plus élevé.
- 1.2.3 Le classement par équipe se fait en additionnant les points obtenus par chaque concurrent de l'équipe.

## 1.3 Programme de la compétition (Annonce)

- 1.3.1 Le programme de la compétition doit être établi en conformité totale avec le règlement présent doit comporter les points suivants :
  - ☞ Dénomination, genre (Championnat du Monde, Coupe du Monde, etc.) cat A ou B et programme.
  - ☞ Date, lieu et durée des épreuves
  - ☞ L'organisateur
  - ☞ Des informations précises sur les conditions prévisibles :
    - Température de l'eau et de l'air,
    - Profondeur du champ de compétition,
    - Visibilité dans l'eau,
    - Présence de courants, leur intensité et direction,
    - Nature du fond et des berges et nature de l'eau.
  - ☞ Direction de la compétition.
  - ☞ Participants.
  - ☞ Evènements.
  - ☞ Programme.
  - ☞ Données techniques :
    - Equipement requis,
    - Equipement fournit par l'organisateur,
    - Pression de gonflage et raccord du compresseur,
    - Règles et planning des entraînements.
  - ☞ Types d'épreuves.
  - ☞ Classements.
  - ☞ Remise des prix.
  - ☞ Règlement particulier d'organisation :
    - Date limite de remise des demandes d'engagements préalable et des bulletins d'inscription,
    - Déclaration des concurrents, licences,
    - Certificats médicaux,
    - Montant de l'inscription, montant des droits de réclamation,
    - Arrivée et départ des équipes, hébergement,
    - Restauration et transport durant les compétitions.
- 1.3.2 Les candidatures pour les compétitions de catégories A et B doivent être soumises à la CMAS conformément aux PROCÉDURES ET OBLIGATIONS DES CHAMPIONNATS ET COMPÉTITIONS de catégories A et B.

## 2. Participants

### 2.1 Age des participants

On admet aux compétitions les concurrents qui auront 15 ans révolus dans l'année de la Compétition.  
Peuvent participer dans la catégorie junior les personnes qui auront 15 ans révolus sans dépasser 21 ans.

Le calcul de la catégorie d'âge est décrit dans les PROCÉDURES ET OBLIGATIONS CHAMPIONNATS ET COMPÉTITIONS Cat A et B.

Il est permis qu'un garçon ou une fille puisse commencer dans la catégorie des hommes ou des femmes. Cela doit être indiqué avant le début de la compétition par le chef d'équipe. La mise à niveau n'est valable que pour la compétition actuelle.

### 2.2 Admission des participants

2.2.1 Les conditions de participations pour les compétitions de Cat.A ou Cat.B se trouvent dans les procédures CMAS validées et en détails dans les disciplines respectives sur CMAS PORTAL

2.2.2 Seules les équipes et les compétiteurs individuels appartenant à des organismes affiliés à la CMAS peuvent participer aux championnats internationaux CMAS

2.2.3 Les compétiteurs participant aux compétitions CMAS CAT A en tant que membres d'une équipe nationale, Doivent avoir la nationalité du pays pour lequel ils concourent.

2.2.4 Remarque : PROCÉDURES ET OBLIGATIONS CHAMPIONNATS ET COMPÉTITIONS Cat. A et B Contient des informations et des règles complémentaires sur la gestion de la nationalité des athlètes participant aux championnats et compétitions CMAS..

### 2.3 Devoirs des concurrents

2.3.1 Les concurrents sont tenus :

De prendre connaissance du présent règlement qui s'applique aux compétitions internationales, du programme et des règles particulières de la compétition désignée ;  
De suivre rigoureusement les règles de sécurité au cours des entraînements et des épreuves et de se soumettre à toutes les dispositions émanant des juges pendant la compétition.

Les concurrents participant aux épreuves sont entièrement responsables du bon état de leurs équipements et instruments et de leur ponctualité au départ.

2.3.2 Les concurrents n'ont le droit de s'adresser à un juge que par l'intermédiaire du chef d'équipe.

2.3.3 Un concurrent ne peut participer à la même compétition en qualité de juge.

### 2.4 Chef d'équipe

2.4.1 Chaque équipe, participante à la compétition, doit avoir un chef d'équipe qui est responsable de la discipline des membres de son équipe et de leur présentation opportune aux épreuves. Le chef d'équipe sert d'intermédiaire entre le collège des juges et les participants.

Il assiste aux réunions du collège des juges s'il y est invité. Il participe au tirage au sort et informe les participants des décisions de l'organisateur.

2.4.2 Le chef d'équipe ne peut ni critiquer ni contester les décisions des juges. Le traitement des réclamations est régi par les PROCÉDURES ET OBLIGATIONS DES CHAMPIONNATS ET COMPÉTITIONS Cat. A et B

2.4.3 En cas d'absence du chef d'équipe, c'est l'entraîneur qui le remplace.

2.4.4 Le chef d'équipe est responsable de la préparation des athlètes.

### 3. Lieu de compétition

#### 3.1 Sur le site de compétition

- Le courant ne doit pas dépasser 4mètres/minute.
- La profondeur doit être d'au moins 3 mètres
- La visibilité doit être d'au moins 1 mètre (Disque de SECCHI)

Les compétitions peuvent être organisées à condition que la sécurité totale des concurrents soit garantie. Il est interdit d'organiser des compétitions dans les couloirs de navigation (chenaux). Dans les zones ouvertes au public pour la baignade, ou dans les zones où les bateaux à rames, à voile et/ou à moteur sont autorisés, ceux-ci doivent être tenus à l'écart de la zone de compétition. Le site de compétition doit être choisi et équipé conformément au règlement de la compétition.

3.2 Limitation du plan d'eau : Sous la dénomination "lieu de compétition" on entend la pièce d'eau de la rive jusqu'aux bouées de délimitation. Ces dernières se situent à 50 mètres des parcours.

### 4. Les parcours

4.1 Les parcours des épreuves d'orientation subaquatique sont formés par :

- ☞ Les zones de départ,
- ☞ Des bouées de virage ou des bouées repère fixées en pleine eau et autant que possible sur un fond invisible.
- ☞ Une ligne d'arrivée.

Le parcours doit être en place deux heures avant le commencement de la compétition et être publié en même temps, sous forme de plan à l'échelle, indiquant la longueur exacte de chaque section du parcours ne doit pas différer de plus d'1% du schéma officiel.

Ce plan peut donner les indications nécessaires à l'identification des bouées à contourner ou à trouver utilisées pour le parcours.

A partir du moment où le plan est affiché ou publié, le parcours est déclaré placé, les équipes peuvent faire leur relevé.

Lors des rencontres internationales, les parcours sont déterminés en accord avec le juge chef CMAS. Les parcours sont construits avec le matériel réglementaire (**voir chapitre 5**).

4.2 La longueur d'un parcours ne peut différer de celle indiquée dans le règlement de plus de 10%.

4.3 Les bouées doivent être bien visibles à la surface de l'eau, à l'exception des bouées Monk

4.4 Les parcours peuvent être nagés soit dans le sens des aiguilles d'une montre, soit en sens contraire.

4.5 La direction de la compétition est habilitée à délimiter sur la berge des zones interdites à l'implantation de matériels de relevé des équipes. Les mesures ne peuvent être prises que de la berge. Il est interdit de nager ou naviguer sur le parcours.

4.6 En cas de déplacement des constituants du parcours au cours de la compétition, l'organisateur est tenu de rebâtir le parcours initial selon le plan à l'échelle.

Si cela s'avère impossible, le parcours sera balisé à nouveau et l'organisateur permettra aux concurrents qui n'avaient pas pris le départ, de relever les caps et les distances pendant une heure.

En cas d'un changement important de plus de 10% dans la longueur totale d'un parcours, le jury décide si les compétiteurs qui ont fini le parcours reprennent le départ (parcours plus long) ou peuvent repartir au choix (parcours plus court).

## 5. Balisage des parcours : le matériel

- 5.1 Le parcours de l'épreuve d'orientation sans repère est marqué par des bouées de virage qui sont en matière plastique de dimensions 20 x 20 x 40 cm ou de diamètre minimum de 50cm. La partie immergée est peinte de couleur gris-vert et la partie supérieure de couleur blanche, orange ou jaune.
- 5.2 Les bouées repères sont des bouées d'une longueur de 400 cm et de 10 à 30 cm de diamètre (p. ex. des croix en bois ou des tubes). Pour une visibilité inférieure à 3 mètres les bouées doivent avoir 30 cm de diamètre.  
A partir d'une visibilité de 2 mètres et plus, leur diamètre peut être réduit à 10 cm.
- 5.3 Les corps morts doivent pouvoir résister à une tension d'au moins 60kg et de ce fait être munis d'une corde d'une résistance à la rupture d'au moins 60kg. Pour les bouées sans repère la corde ne doit plus être visible au-delà de 3 mètres.
- 5.4 Le départ peut être soit :
- ☞ Une bouée (un tube plongeant au minimum 1 mètre dans l'eau)
  - ☞ Un point fixe (passerelle, pieu, etc.)
- la zone de départ, est la zone circulaire d'un rayon de 1 mètre autour du point de départ sans être matérialisée.
- 5.5 Dans les compétitions internationales, les bouées doivent être ainsi marquées et dans l'ordre :
- ☞ Bouée de virage (épreuve individuelle) : I - II - III - IV - V
  - ☞ Bouée repère (épreuve individuelle) : 1 - 2 - 3 - 4 - 5
  - ☞ Bouée de virage et bouée repère (épreuve par équipe) A - B - C - D - E - F - G
- 5.6 Ligne d'arrivée : parcours M et épreuve par équipe.  
La longueur de la ligne d'arrivée est de 32 mètres. Elle est constituée d'une partie centrale de 2 mètres et de 2 parties latérales de 15 mètres, graduées de mètre en mètre de manière bien visible.  
Lors de compétitions internationales comme au cours de compétitions nationales importantes, l'emploi d'une ligne d'arrivée librement suspendue au-dessus de l'eau est nécessaire. Des chiffres indiquant les mètres de déviation doivent être fixés dans les différents espaces (il suffit que chaque deuxième marque indique le métrage).  
Une marque de couleur différente est à placer à 5mètres du point 0, la délimitation des espaces métriques se fait soit par des baguettes, soit par des rubans dont les parties inférieures affleurent la surface de l'eau et ne sont en aucun cas à plus de 5 centimètres de celle-ci.
- 5.7 Bouées de limitation, corde de limitation  
Pour le marquage des limites du champ de compétition du plan d'eau, on posera des bouées bien visibles, reliées les unes aux autres par des cordes de limitation garnies de flotteurs. Les limites du champ de compétition doivent se situer à 50 mètres des parcours.
- 5.8 L'utilisation et l'identification de matériels non conforme aux règlements doivent être signalés lors de la réunion des chefs d'équipes.

## 6. Tenue, équipement et appareils

- 6.1 Pendant la cérémonie d'ouverture de la compétition les membres d'une équipe sont tenus de porter la même tenue. Ils doivent se présenter aux épreuves en tenue correcte (au moins un maillot de bain pour les hommes et un costume de bain pour les femmes).  
Il est recommandé aux membres d'une équipe de porter un survêtement identifié de l'équipe nationale.
- 6.2 Modèles et marques des pièces de l'équipement (palmes, masques, habits iso thermiques, appareils respiratoires à air comprimé, instruments d'orientation) utilisés par les concurrents n'est spécifié.  
Cependant les équipements doivent être conçu de manière telle qu'ils ne présentent pas d'arêtes vives, ni de pointes pouvant présenter un danger pour les autres compétiteurs.  
L'équipement doit être conforme à l'état actuel de la technique et être dans un bon état de maintenance. Sur la bouée doit être dessiné le drapeau du pays représenté et le nom du concurrent.
- 6.3 Il faut obligatoirement ajouter à l'équipement usuel à la plongée avec système d'orientation.  
Une bouée de sécurité (pas de corps creux) de couleur jaune, rouge, blanche, verte, bleue ou orange d'une flottabilité positive minimum de 8kg et dont le câble tressé doit avoir une résistance à la rupture de 30kg au moins (mesure incluant l'ancrage). Ce câble est attaché au corps. Il est interdit de se mouvoir sous l'eau sans cette bouée de sécurité.  
Pour le Monk une seule bouée est nécessaire à l'équipe composée de deux concurrents qui sont solidement reliés entre-deux par un filin (résistance à la rupture 30kg et d'une longueur maximum de 2,5 mètres, de nœud à nœud).
- 6.4 Les palmes doivent présenter une construction qui permette leur fixation aux seuls pieds du concurrent.
- 6.5 La pression de l'air comprimé dans les bouteilles ne doit pas être supérieure à la pression autorisée par la loi et à la pression de remplissage gravée sur le bloc. La pression de l'air des blocs est limitée à 200 bars (20MPa). L'utilisation de blocs sans timbre d'expertise est interdite. L'air utilisé doit être atmosphérique sans enrichissement en O<sub>2</sub>.  
Il est de la responsabilité de chaque organisateur de compétition de le vérifier et de se conformer à ces normes.  
Au premier remplissage du bloc le timbre d'expertise de l'autorité de mise à l'épreuve doit être clairement identifiable. Tout ce qui peut cacher ce timbre est à éloigner avant l'inspection. Une marque d'identification sera apposée sur le bloc permettant des gonflages ultérieurs sans devoir les enlever à nouveau.
- 6.6 Les moyens de recherche (sonar, câble, perche etc.) sont interdits, ainsi que les appareils permettant le contact avec d'autres personnes ou d'instruments.
- 6.7 Le collège des juges doit interdire la participation aux épreuves à tout concurrent dont la tenue, l'équipement ou les appareils ne répondent pas aux descriptions du règlement.
- 6.8 A une température d'eau inférieure à 14° C le participant doit porter obligatoirement une combinaison de plongée avec cagoule attenante. La température de l'eau est mesurée par le juge principal à une profondeur de 3mètres.
- 6.9 Les concurrents portent l'entière responsabilité du bon état de leurs équipements et sont tenus de respecter les normes en vigueur pour les bouteilles d'air comprimé.

## 7. Direction de la compétition et collège des juges.

### 7.1 Composition de la direction de compétition

- 7.1.1 La composition de la direction de compétition dépend de l'importance des compétitions. Les compétitions avec un petit nombre de participants peuvent avoir une direction réduite.
- 7.1.2 La direction de compétition est composée d'un :
- ☞ Directeur de compétition,
  - ☞ Directeur adjoint de compétition
  - ☞ Directeur technique,
  - ☞ Juge de balisage du parcours,
  - ☞ Médecin de compétition,
  - ☞ Juge aux récompenses.

### 7.2 Description des fonctions des membres de la direction de la compétition

- 7.2.1 Directeur de la compétition. Le directeur de compétition est responsable de :
- ☞ Tout ce qui touche à la planification, la préparation et du déroulement de la compétition.
  - ☞ L'élaboration de l'annonce de la compétition.
  - ☞ L'hébergement, la nourriture et le transport des VIP de la CMAS. (CMAS-championnat)
  - ☞ De la direction de la compétition.
  - ☞ Du juge international.
  - ☞ Du collège des juges.
  - ☞ Des équipes participantes.

Il nomme les autres membres de la direction de compétition et le collège des juges.

Il surveille la préparation des lieux de compétition, de l'équipement, de toutes les installations, des moyens de contrôle et de liaison, des canots et des moyens de sauvetage. Il surveille l'installation et l'aménagement des parcours, afin que tout soit prêt à temps, en conformité avec le présent règlement et celui particulier à la présente compétition.

- 7.2.2 Directeur-adjoint de compétition. Pour les compétitions importantes il nomme un directeur adjoint de compétition qui travaille d'après ses instructions et le remplace en son absence.

#### 7.2.3 Directeur technique

Le directeur technique est responsable de toutes les questions concernant le matériel, les appareils et les installations, avant, pendant et après la compétition et de la préparation :

- ☞ Des lieux de compétition,
- ☞ De l'équipement,
- ☞ De toutes les installations, (fourniture d'air incluse),
- ☞ Des moyens de contrôle et de liaison,
- ☞ Des canots et des moyens de sauvetage,
- ☞ Des appareils pour le balisage des parcours,
- ☞ Le marquage du champ de compétition par des bouées et des cordes de limitation.
- ☞ La mise en place à temps des bouées et de l'arrivée des parcours individuels,
- ☞ L'aménagement de l'accès à la zone de compétition
- ☞ La mise à disposition des moyens de contrôle nécessaires au pré-starter et le dispositif de départ,
- ☞ La mise à disposition et le contrôle du matériel de sécurité, l'équipement
- ☞ le matériel nécessaires aux juges,

Dispose de suffisamment de moyens de navigation, d'appareils et d'équipement et du personnel indispensable.

#### 7.2.4 Juge de balisage du parcours

Le juge de balisage du parcours, en coopération avec le directeur de compétition, dresse d'avance le dessin du parcours des épreuves, puis dirige l'équipe technique qui entreprend le balisage des parcours. Il mesure les distances et dresse un plan à l'échelle qui sert au juge principal pour informer les participants.

Au cours de la compétition il assure de temps en temps un contrôle d'invariabilité du balisage du parcours.

L'implantation d'un parcours se fait après accord du délégué technique de la CMAS. Si cela était fait avant l'arrivée de celui-ci, cet accord devra intervenir le plus tôt possible et avant toute compétition. Les compétiteurs de l'équipe de l'organisateur n'ont en aucun cas accès aux données et à la table du juge de balisage pour préparer leur compétition. Cela est d'autant plus important que des informations pour le Monk peuvent y figurer. Les juges de balisage sont entièrement responsables du parcours élaboré et de son exact balisage.

- 7.2.5 Médecin des compétitions  
Attributions du médecin :
- ☞ D'effectuer le contrôle médical pendant la compétition,
  - ☞ D'intervenir médicalement en cas d'accident ou de maladie, de secours et de premier aide,
  - ☞ De contrôler l'existence et l'état du matériel de premiers secours et de sauvetage
  - ☞ De contrôler la qualité de l'air comprimé,
  - ☞ De veiller à l'observation des normes sanitaires et d'hygiènes lors de la compétition.

- 7.2.6 Juge aux récompenses :  
Le juge aux récompenses
- ☞ Organise toutes les cérémonies, comme la cérémonie d'ouverture, la remise des prix et la cérémonie de clôture en conformité selon les procédures et obligations pour les championnats et compétitions de catégorie A & B.
- Il prépare à temps :
- ☞ Les drapeaux officiels,
  - ☞ Les drapeaux des nations participantes,
  - ☞ Les drapeaux pour la remise des prix,
  - ☞ Les pancartes des nations participantes,
  - ☞ Les hymnes des nations participantes,
  - ☞ L'hymne de la CMAS,
  - ☞ Les diplômes,
  - ☞ Les médailles,
  - ☞ Les prix,
  - ☞ Les fleurs
  - ☞ Les autres récompenses.
- Il dirige l'aménagement :
- ☞ Des mats pour les drapeaux,
  - ☞ Du podium,
  - ☞ Des barrières des lieux de remise des prix,
  - ☞ De l'espace réservé aux officiels,
  - ☞ Choisit l'accompagnement musical.
  - ☞ Il organise les répétitions nécessaires à la cérémonie de remise des prix.

- 7.2.7 Responsable de l'entraînement  
Il fait respecter les règles de sécurité pendant l'entraînement  
Il est nommé par l'organisateur, il a pour tâche
- De surveiller la zone d'entraînement
  - Il décide du déroulement de l'entraînement et des règles pendant les heures d'entraînements officielles
  - Un bateau et son équipage (si possible) doit être prêt à proximité des parcours.

## 7.3 Composition du collège des juges

- 7.3.1 La composition du collège des juges dépend de l'importance de la compétition. Les compétitions ayant un petit nombre de participants peuvent être jugées par un collège réduit. Il est nommé par l'organisateur de la compétition.
- 7.3.2 Le collège des juges comprend :
- ☞ Juge principal,
  - ☞ Juge principal adjoint,
  - ☞ Pré-starter,
  - ☞ Starter,
  - ☞ Chronométrateur-chef et chronométrateurs,
  - ☞ Juge-chef de balisage et juges de parcours,
  - ☞ Juge-chef à l'arrivée et juges à l'arrivée,
  - ☞ Directeur du bureau de compétitions.
- 7.3.3 Tout les membres du collège des juges doivent être présents pendant la durée complète de la compétition et disponibles jusqu'à expiration du délai de réclamation.

## 7.4 Description des fonctions des membres du collège des juges

### 7.4.1 Juge principal

Le juge principal s'assure :

- ☞ Que le déroulement et l'organisation de la compétition soient conformes aux règles internationales. Qu'elle s'effectue dans le respect du règlement particulier, et des consignes de sécurité.

C'est lui qui décide

- ☞ Du contrôle et de la sécurité des concurrents soit par un accompagnement constant par bateau ou par tout autre dispositif approprié
- ☞ Il attribue en avance les fonctions aux autres juges et s'assure que ces derniers sont susceptibles de les remplir,

Avant les épreuves le juge principal s'assure de la :

- ☞ Conformité des lieux de compétition,
- ☞ Des installations respectives,
- ☞ De l'équipement indispensable.

Le juge principal est en droit :

- ☞ D'effectuer des changements dans le programme, l'ordre des départs ou les horaires de la compétition en cas d'extrême nécessité. D'effectuer le déplacement des juges au cours de la compétition,
- ☞ De révoquer les juges qui ont commis de graves fautes ou ceux qui n'ont pas rempli convenablement leur mission,
- ☞ D'annuler la décision des juges, étant convaincu que leur résolution est erronée, de donner au concurrent un nouvel essai ou de prendre en compte le résultat,
- ☞ De prendre une décision pour toute question pour laquelle les autres juges n'ont pu faire l'unité,
- ☞ De disqualifier des participants dont le comportement est contraire au présent règlement ou à l'esprit sportif.

Le juge principal n'a pas le droit de modifier le règlement de la compétition.

Le juge principal préside toutes les réunions du collège des juges.

Le dernier jour de la compétition le juge principal doit remettre le compte-rendu de la compétition à l'organisateur de la compétition.

### 7.4.2 Pré-starter

Le pré-starter appelle les participants au pré-départ et contrôle si leur équipement correspond aux exigences du règlement. Le pré-starter est responsable de la collecte des signatures des athlètes selon le point 7.8.1. Les sportifs qui, 10 minutes avant leur départ ne sont toujours pas venues signer, sont rappelés au minimum deux fois par sonorisation et invités à venir signer.

### 7.4.3 Starter

Le starter appelle les participants au départ.

- ☞ Contrôle s'ils occupent correctement leur place et si la tenue de départ est correcte ?
- ☞ Il donne le commandement de départ,
- ☞ Détermine l'exactitude du départ,
- ☞ En cas de faux départ, il ordonne soit une disqualification, soit une pénalité (plus d'informations voir chapitre 7.8.2) et l'inscrit sur la carte de démarrage.

Les secondes de pénalité sont à ajouter au temps de la première section du parcours (temps limite).

Le commandement de départ est :

- 1 minute,
- 30 secondes,
- 10 secondes,
- 5 - 4 - 3 - 2 - 1 (ou signal acoustique),
- Départ (ou signal acoustique).

### 7.4.4 Chronométrateur-chef et chronométrateurs

Le chronométrateur-chef :

- ☞ Contrôle les chronomètres,
- ☞ Dresse le certificat de leur vérification,
- ☞ Donne les instructions aux chronométrateurs et les place,
- ☞ Contrôle leur habilité à manier le chronomètre.
- ☞ Inscrit lui-même (ou donne le pouvoir à un secrétaire) les temps sur la fiche de chaque concurrent.

Les chronométrateurs :

- ☞ Enclenchent les chronomètres au moment du signal de départ, au commandement du starter "partez " ou du signal acoustique.
- ☞ Enregistrent le temps mis par le concurrent pour chaque section selon les indications, transmis par drapeaux, par les juges de distance et du juge à l'arrivée.

Les chronomètres sont remis à "zéro " qu'après le commandement du chronométrateur-chef "chronomètres à zéro ", ce dernier ayant vérifié et inscrit les résultats.

Au cours des épreuves, un chronométrateur est affecté à chaque concurrent ou équipe dans l'eau. Il faut prévoir des chronométrateurs pouvant remplacer un chronométrateur en difficultés ou pour palier à un problème de chronomètre. Le résultat pris en compte est celui du chronométrateur attribué au concurrent. Les temps finaux sont à prendre également par le chronométrateur-chef.

#### 7.4.5 Juge-chef de parcours et juges de parcours

Le juge-chef de parcours :

- ☞ Attribue à chaque concurrent un juge de parcours,
- ☞ Lui remet les formulaires des parcours,
- ☞ Collecte les formulaires remplis,
- ☞ Transmet les formulaires au bureau de compétition.

Les juges de parcours, à poste fixe, contrôlent la conformité de l'exécution de l'épreuve. Les juges de parcours contrôlent lesquels des compétiteurs ont effectué correctement leur parcours et les passages de relais.

Ils signalent l'exécution correcte des différentes étapes du parcours en agitant un drapeau. Le juge de parcours qui accompagne un participant en bateau, doit le faire à 5 - 10 mètres de la bouée de sécurité du concurrent.

Le juge de parcours prend toute mesure pour assurer la sécurité du concurrent et, s'il y a lieu, dirige les actions de l'équipe de sauveteurs.

Dans les compétitions internationales, la nationalité du juge de parcours qui accompagne le compétiteur doit être différent de celle du concurrent.

#### 7.4.6 Juge-chef à l'arrivée et juges à l'arrivée

Les juges à l'arrivée déterminent l'exactitude et la précision de l'arrivée. Il signale le passage de la ligne d'arrivée (arête frontale de la bouée de sécurité) ou l'atteinte de la Bouée d'arrivée.

Le nombre de juges à l'arrivée peut varier suivant le nombre de participants et l'importance de la compétition, mais il doit être obligatoirement un nombre impair.

Pour les championnats internationaux, il faut placer au moins 3 juges à l'arrivée. Un sera le juge-chef.

#### 7.4.7 Directeur du bureau de la compétition.

Le directeur du bureau prépare tout le matériel et la documentation nécessaires à l'administration de la compétition.

Il est responsable :

- ☞ Du bureau de compétition,
- ☞ Reçoit les enregistrements et les appels et en fait rapport au juge en chef
- ☞ Prépare le compte-rendu des résultats de la compétition et organise sa diffusion
- ☞ En accord avec le juge principal, il donne à la presse les informations sur la compétition.
- ☞ Le directeur du bureau est aussi responsable du tableau d'affichage officiel.

Tous les documents comme les plans des parcours, les résultats, les horaires portent la signature du responsable et l'indication de l'heure d'édition.

## 7.5 Réclamations

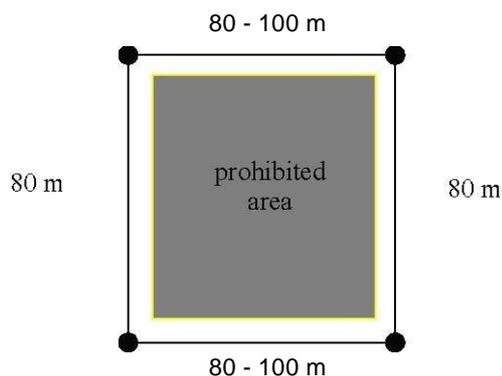
- 7.5.1 Les réclamations sont traitées conformément à la version active de  
« PROCÉDURES & OBLIGATIONS CHAMPIONNATS ET COMPÉTITIONS Cat A - Cat B »

## 7.6 Conditions générales

- 7.6.1 L'organisateur de la compétition ou le comité d'organisation créé par lui est tenu d'assurer :
- ☞ L'équipement et les installations nécessaires,
  - ☞ Les moyens de transport et les bateaux,
  - ☞ L'aménagement des lieux de compétition, des parcours,
  - ☞ L'organisation des moyens de la sécurité,
  - ☞ L'assistance médicale : soins et secours.
  - ☞ Les moyens de communication et d'information,
  - ☞ Le remplissage des bouteilles à air comprimé 20 MPa minimum (200 bars) pression de service.
- 7.6.2 Dans les championnats CMAS, l'organisateur est obligé en plus d'assurer :
- ☞ L'hébergement, le transport et la nourriture des concurrents,
  - ☞ L'hébergement, le transport et la nourriture des officiels.
  - ☞ L'hébergement le transport et la nourriture du "juge international",
  - ☞ L'hébergement des spectateurs.
- 7.6.3 Le contrôle des lieux de compétition, de l'organisation et des mesures de sécurité ainsi que de l'équipement, des installations et des moyens de navigation est assuré par le collège des juges en coopération avec le comité d'organisation, sous la direction du juge principal, un jour avant la Compétition.
- 7.6.4 Le contrôle du dopage doit être conforme aux règles de l'AMA et des règles antidopage De la CMAS et conformément aux PROCÉDURES & OBLIGATIONS CHAMPIONNATS ET COMPÉTITIONS Cat A & B.
- 7.6.5 Les numéros de départ des équipes et des concurrents sont tirés au sort avant le commencement de la compétition.
- 7.6.6 Toute action ayant pour but d'avantager un concurrent est interdite.  
Il est interdit de faire des signaux aux concurrents pour les orienter, de leur donner des instructions en cours de parcours (excepté en cas d'accident et les instructions prévues par le règlement lors d'épreuve spéciale comme le Monk) ainsi que de créer des obstacles pour les autres concurrents.
- 7.6.7 Le directeur de la compétition est chargé de la direction générale, il est responsable de la sécurité des concurrents, juges et sauveteurs. La sécurité de chaque participant au cours des épreuves est assurée par le juge de parcours et l'équipe de secours.
- 7.6.8 Les canots d'appui doivent être munis de moyens de signalisation et de communication (fanions, mégaphone ou poste radio).

## .7 Entraînement

- 7.7.1 L'entraînement est interdit dans le champ de compétition. L'organisateur peut accorder des exceptions. Cependant, les entraînements ne peuvent avoir lieu sur des parcours prévus pour la compétition. Les concurrents peuvent s'entraîner et faire des mesures, sous leur propre responsabilité dans le champ d'entraînement désigné par l'organisateur. La commission d'orientation peut prévoir une journée additionnelle d'entraînement avant un championnat international. Un entraînement est possible dans la zone de compétition. La zone de compétition est fermée la journée qui précède la compétition officielle.
- 7.7.2 Au cours de la compétition et pendant les entraînements les participants doivent strictement observer les règles de sécurité, celles du présent règlement et aux conditions particulières émises par l'organisateur.
- 7.7.3 Pour un championnat international, les organisateurs doivent mettre en place un parcours d'entraînement qui comprend 4 bouées. Les distances sont déterminées.



Il est interdit de nager dans la zone prohibée. Le sens de nage du parcours est fixé par l'organisateur. Le parcours d'entraînement doit répondre aux mêmes critères que ceux d'un parcours de compétition (profondeur, absence d'obstacles, etc.) Deux heures avant le début officiel de l'entraînement, l'organisateur est tenu d'afficher les différentes distances entre les bouées et les horaires d'entraînement. Pendant l'entraînement officiel l'organisateur est tenu de mettre à disposition une personne pour la surveillance et le maintien du respect du règlement. Les chefs d'équipes sont responsables de la sécurité des compétiteurs. Si, par non-respect des règles, un sportif est à l'origine d'un gêne ou met en danger un autre concurrent, il commet un comportement anti sportif qui peut entraîner son exclusion de la compétition.

L'équipement du sportif pendant l'entraînement répond au règlement en usage dans la compétition.

Pour assurer la sécurité des concurrents et mettre en application les règles en usage sur le parcours d'entraînement, un juge à l'entraînement doit être nommé. Sa tâche est de surveiller la zone d'entraînement durant les heures de l'entraînement officiel. S'il y a transgression des règles, il peut demander au Capitaine de l'équipe un comportement correct. Les transgressions sérieuses des règles sont rapportées à la Direction de la Compétition, qui décide des mesures à prendre. Pendant les heures d'entraînement, un bateau de secours (avec un équipage) doit être proche de la zone d'entraînement.

## 7.8 Règle du déroulement de la compétition

### 7.8.1 Pré-start

Avant tout départ le compétiteur est tenu de se présenter au pré starter et de montrer son équipement.

Par sa signature du bordereau de contrôle le compétiteur atteste qu'il se sent bien, qu'il n'est pas sous l'emprise de substances pouvant influencer son aptitude à nager et que son équipement correspond aux normes.

Le secteur du pré-start doit être matérialisé. L'inspection de l'équipement et la signature du concurrent doit intervenir environ 30 minutes avant le départ du concurrent.

Après l'inspection et la signature, le concurrent emmène son équipement à la zone de départ et se met à l'eau. Il n'est pas permis d'entrer à l'eau à un autre endroit.

### 7.8.2 Start ou Départ.

Le départ se fait à partir de la zone de départ. Le (les) concurrent (s) se trouve(nt), au repos, au moment du signal de départ en position de nage, la tête hors de l'eau.

Est considéré comme faux départ tout départ anticipé ou ayant lieu plus d'une minute après le signal de départ. Il en est de même pour un compétiteur ayant une position de départs incorrect.

Lors d'un faux départ, les règles suivantes sont appliquées :

Un départ anticipé de plus de 5 secondes ou un départ tardif de plus d'une minute impose la disqualification.

Une pénalisation de 15 secondes, pour un départ anticipé de moins de 5 secondes ou pour une position de départ incorrecte, est ajoutée au temps.

Ils sont additionnés au temps mis pour l'exécution de la première section du parcours et pris en compte pour le temps limite.

Le concurrent doit disparaître sous l'eau dans les 10 premiers mètres de son parcours.

Cette zone n'est pas délimitée, le starter est juge en la matière.

La carte MONK est remise au concurrent au signal de départ.

Prime Time est une fenêtre de départ à la fin de chaque compétition individuelle. Les 3 premiers

athlètes des derniers championnats internationaux cat.A et les 3 meilleurs athlètes de l'actuel Coupe internationale cat.B.

On commence par le troisième de la cat.B puis le 2<sup>ème</sup> et le 1<sup>er</sup> suivi des athlètes du dernier championnat cat.A dans le même ordre.

Si les athlètes ne sont pas présents, les places départ ne seront pas repliés.

### 7.8.3 Durant la course :

Le concurrent(e) est sorti de l'eau (également aux épreuves par équipe) en cas :

- ☞ De faux départ (règles des+ 5 secondes avant et de + 1 minute après).
- ☞ S'il n'a pas quitté la zone de départ dans la première minute (trois pour le Monk),
- ☞ Ou qu'il y soit retourné après 1 minute (3 minutes pour le Monk),
- ☞ D'apparition en surface d'une partie du corps ou de l'équipement (sauf dans la zone des premiers 10 mètres après le départ),
- ☞ De sortie des limites du champ de compétition ou sur un mauvais cap qui met le compétiteur en danger,
- ☞ De contournement inexact des bouées de virage, et après avoir parcouru la moitié de la distance vers la prochaine bouée de virage ou de repère,
- ☞ De changement de direction dans la zone d'arrivée de 50 mètres dans le cas d'une ligne de précision.
- ☞ Non-respect de l'ordre de passage des bouées repères,
- ☞ Dépassement du temps limite.

Si un concurrent est retiré d'une compétition, les points sont marqués jusqu'au moment où L'une des erreurs susmentionnées s'est produite.

Lorsque deux concurrents, encore en compétition, se rencontrent en immersion et emmêlent leurs bouées de surface, c'est aux concurrents de se démêler sans faire surface. Si l'un des deux concurrents est éliminé et s'emmêle avec un concurrent encore en course, c'est au juge de parcours de les démêler. S'il n'arrive pas à les séparer sans perdre de temps, le concurrent lésé peut demander à reprendre le départ.

Pour le MONK, un nouveau départ n'est pas possible Pour cette raison, le jury peut être amené à prendre une décision devant compenser le préjudice subi par le concurrent lésé (par exemple une diminution du temps final)

Aux bouées repères, aux bouées de virage, et dans la zone des 50 mètres précédent l'arrivée, une partie de la bouée de sécurité du compétiteur doit être bien visible au-dessus de l'eau.

Si dans une épreuve par équipe, les bouées de surface forment un paquet, une partie au moins d'une des bouées, doit être au-dessus de la surface de l'eau. Dans ce cas, comme ni le temps et ni la précision ne peuvent être déterminés exactement, une pénalité de 5 secondes et de 1 mètre de déviation est prononcée.

Une pénalité partielle, voir aucune, ne sont prononcées dès lors qu'une bouée seule ou plusieurs, de façon bien visible, traversent la ligne avec un retard évident (pas de pénalité de temps) ou bien avec une déviation plus importante (pas de pénalité de précision), à condition que le compétiteur passe la ligne dans la limite des 20 secondes.

Le juge à l'arrivée est compétent en la matière.

Un concurrent qui perd sa bouée, doit aussitôt remonter en surface. Les points obtenus jusqu'ici seront attribués.

Si le nageur ne fait pas surface et que le directeur de la compétition est obligé de le faire sortir de l'eau, il ne lui sera attribué aucun point pour l'épreuve.

A l'épreuve MONK, la désolidarisation des nageurs ou la perte du filin qui les relie, entraînent les mêmes conséquences que la perte de la bouée de sécurité.

Si aucun compétiteur ne termine la course, le classement se fait en fonction du passage des bouées sans repère ou des bouées repère trouvées. Le classement se fait en fonction du temps mis pour trouver ou contourner la bouée.

Dans les épreuves par équipe, le temps retenu est celui du dernier concurrent à contourner une bouée ou à avoir atteint une bouée repère.

### **Les bouées sans repère**

- ☞ Les bouées sans repère sont à contourner de manière à ce qu'elles se trouvent à l'intérieur par rapport à la route du compétiteur.
- ☞ Le contournement est considéré comme réussi lorsque la bouée de surface du concurrent, après virage traverse la ligne ou la prolongation de la ligne joignant cette bouée avec le point précédent. (Bouée de départ, de contournement ou de repère).  
Complément d'information : on assimile le parcours du nageur à un fil fixé en A que l'on tire vers B, la bouée de contournement doit être captée par le fil.
- ☞ Quand le cas se présente c'est au juge de parcours, désigné, de décider du bon contournement.  
C'est lui qui par son signal donne le top du temps.
- ☞ Il n'est pas permis de chercher les bouées sans repère.

### **Les bouées repères**

Lorsqu'elles sont atteintes elles doivent être soit tirées ou tournées de façon franche par le concurrent. Si ce n'est pas fait de façon significative, la bouée n'est pas prise en compte. Tous les membres d'une équipe sont tenus de tirer ou tourner la bouée au point de rencontre.

### **Ligne d'arrivée**

- ☞ Il est interdit aux participants de changer de cap dans la zone des derniers 50 mètres avant la ligne de précision. Cette disposition s'applique lors d'un changement notoire de cap. Le repositionnement des concurrents avant la ligne d'arrivée n'est pas à être considéré comme un changement de cap. Le juge de parcours en levant son fanion détermine l'entrée de chaque compétiteur dans cette zone, ceci est le préalable avant toute décision de changement de cap.
- ☞ La précision par rapport au centre de la ligne d'arrivée et le temps final sont déterminés au passage de l'arête frontale de la bouée de sécurité de la ligne d'arrivée.
- ☞ C'est le temps du dernier concurrent à franchir la ligne et la plus grande déviation qui sont pris en compte.
- ☞ Dans une épreuve par équipe. Cela peut être le fait de deux nageurs différents.
- ☞ Lorsqu'une bouée de sécurité touche une marque métrique de la ligne, on retient la Meilleure précision, de même si une partie de la bouée traverse l'espace suivant.
- ☞ Tous les concurrents d'une équipe doivent passer la ligne en moins de 20 secondes. Le temps est arrondi à la seconde pleine (7min30sec10 et 7min30sec90 comptent pour 7min30sec). Si un ou plusieurs participants traversent la ligne à plus de 20 secondes du premier, leur passage n'est plus pris en compte. Après le temps limite l'équipe est sortie de l'eau. Même si un seul concurrent traverse la ligne, les points lui sont attribués.

## Epreuve par équipe

- ☞ Les nageurs d'une équipe incomplète partent des départs 1 et 2 ou 1, 2 et 3.
- ☞ Une équipe se compose au minimum de deux nageurs.
- ☞ Si un ou plusieurs membres de l'équipe quittent définitivement une bouée pour Rejoindre une autre bouée ou la ligne d'arrivée il(s) élimine(nt) le(s) concurrent(s) qui n'ont pas encore atteint la bouée. Les points obtenus jusqu'alors sont attribués aux éliminés et servent au classement de l'équipe.
- ☞ Dès lors que tous les concurrents ont trouvé la bouée repère (le point de rencontre), Ils peuvent en repartir ensemble ou séparément à leur guise.  
La règle des 20 secondes ne s'applique qu'au seul passage de la ligne d'arrivée et non pour les autres parcours.

## 7.9 Classements

- 7.9.1 Le mode d'évaluation des résultats et l'établissement des classements doivent être clairement spécifiés dans le règlement de la compétition.
- 7.9.2 Les résultats obtenus lors des différentes épreuves sont soit exprimés en unités de temps (minute et seconde) ou en points obtenus par la combinaison de points temps et de précision de l'épreuve, conformément au tableau de points CMAS ou du tableau de l'organisateur pour une compétition ne faisant pas partie du règlement CMAS. En cas d'ex-æquo, c'est le meilleur temps qui compte pour le classement.  
Ceci s'applique également dans le cas où un concurrent ne finit pas le parcours
- 7.9.3 Tous les temps seront arrondis à la seconde pleine. Si le concurrent atteint l'arrivée au temps limite (15min20sec), il a dépassé le temps. Tous les temps inférieurs (p.ex. 15min19sec99 sont arrondis à 15min19sec) sont des temps inférieurs au temps limite, des exceptions peuvent être trouvées dans les règlements pour les disciplines (par exemple, épreuve parallèle).
- 7.9.4 En cas d'ex-æquo dans le classement combiné ce sont les points obtenus dans les épreuves par équipe qui sont déterminants.

## 7.10 Les moyens de communication pendant les compétitions

- 7.10.1 pour assurer un bon arbitrage, il est préférable de faire appel aux communications Radiotéléphoniques.  
On peut également communiquer à l'aide de fanions blancs et rouges (jaunes ou orange), suivant le système établi par le juge principal.  
Seuls les fanions rouges sont employés pour assurer la sécurité des concurrents.
- 7.10.2 Si pendant la compétition un juge de parcours lève le fanion rouge, cela signifie "attention, un sauveteur est nécessaire ". Une vedette de secours est envoyée sur le lieu de l'accident.  
Si le juge de parcours commence à tourner le fanion au-dessus de sa tête, le juge principal doit diffuser l'alerte générale par une fusée rouge.  
A ce signal, les juges de parcours font remonter tous les concurrents en surface et s'emploient à faire le nécessaire pour secourir le concurrent en difficulté.
- 7.10.3 Les fanions blancs (jaunes ou oranges) prévus pour l'indication normale des temps (si le concurrent atteint une bouée, traverse la ligne d'arrivée etc.) sont à tenir horizontalement pour signaler qu'un concurrent s'approche.  
Au moment où celui-ci arrive à la bouée (traverse la ligne), le juge lève vite le fanion et reste dans cette position au moins 5 secondes. Si le juge balance le fanion tourné vers le, bas devant son corps, cela signifie une faute ou un manquement au règlement (à cause d'un mauvais contournement d'une bouée de virage, de l'affleurement des palmes.).

:

## 8. Tableaux pour le classement des compétitions d'orientation subaquatique

Tableau I : Points attribués pour la précision à la ligne d'arrivée du parcours M et des épreuves par équipe

| Déviaton de la zone centrale | points |
|------------------------------|--------|
| 0                            | 1000   |
| 1                            | 935    |
| 2                            | 878    |
| 3                            | 825    |
| 4                            | 776    |
| 5                            | 731    |
| 6                            | 690    |
| 7                            | 653    |
| 8                            | 620    |
| 9                            | 591    |
| 10                           | 566    |
| 11                           | 545    |
| 12                           | 528    |
| 13                           | 515    |
| 14                           | 506    |
| 15                           | 501    |

Tableau II : Points et temps limites dans l'épreuve 5 points

| Bouées repères | Distances | Temps limites | Points |
|----------------|-----------|---------------|--------|
| 1              | 80        | 04:00         | 200    |
| 2              | 180       | 08:00         | 300    |
| 3              | 300       | 11:00         | 600    |
| 4              | 450       | 13:00         | 950    |
| 5              | 650       | 15:20         | 1300   |

Tableau III : Points et temps limites dans l'épreuve étoile

| Bouées sans repère | Bouées repères | Temps limites | Points cumulés |      |
|--------------------|----------------|---------------|----------------|------|
| I                  | 1              | 04:00         | 75             | 275  |
| II                 | 2              | 8:00          | 350            | 550  |
| III                | 3              | 11:00         | 625            | 825  |
| IV                 | 4              | 13:00         | 900            | 1100 |
| V                  | 5              | 15:20         | 1175           | 1375 |

Tableau IV : Points et temps limites dans l'épreuve par équipe variante A

| Désignation des bouées | Temps limites | Points par participant | Points totaux  |                |
|------------------------|---------------|------------------------|----------------|----------------|
|                        |               |                        | 4 participants | 3 participants |
| A1 A2                  | 06:00         | 150                    | 600            | 450            |
| B                      | 11:00         | 250                    | 1000           | 750            |
|                        |               | total                  | 1600           | 1200           |
| Arrivée                | 15:20         | tableau I+VI           | x facteur *    | x facteur **   |

Tableau V : Points et temps limites dans l'épreuve par équipe variante B

| Désignation des bouées | Temps limites | Points par participant | Points totaux  |                |
|------------------------|---------------|------------------------|----------------|----------------|
|                        |               |                        | 4 participants | 3 participants |
| A1, A2, A3, A4         |               | 50                     | 200            | 150            |
| B1, B2                 | 07:00         | 100                    | 400            | 300            |
| C                      | 11:00         | 150                    | 600            | 450            |
| D                      |               | 100                    | 400            | 300            |
| E                      |               | 100                    | 400            | 300            |
|                        |               | total                  | 2000           | 1500           |
| Arrivée                | 15:20         | tableau I+VI           | x facteur *    | x facteur **   |

|                              | Facteur * |
|------------------------------|-----------|
| - 4 compétiteurs à l'arrivée | 0.75      |
| - 3 compétiteurs à l'arrivée | 0.30      |
| - 2 compétiteurs à l'arrivée | 0.15      |
| - 1 compétiteur à l'arrivée  | 0.05      |

|                              | Facteur* |
|------------------------------|----------|
| - 3 compétiteurs à l'arrivée | 0.75     |
| - 2 compétiteurs à l'arrivée | 0.30     |
| - 1 compétiteur à l'arrivée  | 0.15     |

Tableau VI. Points pour la vitesse

| Min<br>Sec | 4:00 | 5:00 | 6:00 | 7:00 | 8:00  | 9:00 | 10:00 | 11:00 | 12:00 | 13:00 | 14:00 | 15:00 |
|------------|------|------|------|------|-------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 0          | 1700 | 1340 | 1040 | 800  | 620   | 470  | 350   | 260   | 200   | 140   | 80    | 20    |
| 1          | 1694 | 1335 | 1036 | 797  | 617,5 | 468  | 348,5 | 259   | 199   | 139   | 79    | 19    |
| 2          | 1688 | 1330 | 1032 | 794  | 615   | 466  | 347   | 258   | 198   | 138   | 78    | 18    |
| 3          | 1682 | 1325 | 1028 | 791  | 612,5 | 464  | 345,5 | 257   | 197   | 137   | 77    | 17    |
| 4          | 1676 | 1320 | 1024 | 788  | 610   | 462  | 344   | 256   | 196   | 136   | 76    | 16    |
| 5          | 1670 | 1315 | 1020 | 785  | 607,5 | 460  | 342,5 | 255   | 195   | 135   | 75    | 15    |
| 6          | 1664 | 1310 | 1016 | 782  | 605   | 458  | 341   | 254   | 194   | 134   | 74    | 14    |
| 7          | 1658 | 1305 | 1012 | 779  | 602,5 | 456  | 339,5 | 253   | 193   | 133   | 73    | 13    |
| 8          | 1652 | 1300 | 1008 | 776  | 600   | 454  | 338   | 252   | 192   | 132   | 72    | 12    |
| 9          | 1646 | 1295 | 1004 | 773  | 597,5 | 452  | 336,5 | 251   | 191   | 131   | 71    | 11    |
| 10         | 1640 | 1290 | 1000 | 770  | 595   | 450  | 335   | 250   | 190   | 130   | 70    | 10    |
| 11         | 1634 | 1285 | 996  | 767  | 592,5 | 448  | 333,5 | 249   | 189   | 129   | 69    | 9     |
| 12         | 1628 | 1280 | 992  | 764  | 590   | 446  | 332   | 248   | 188   | 128   | 68    | 8     |
| 13         | 1622 | 1275 | 988  | 761  | 587,5 | 444  | 330,5 | 247   | 187   | 127   | 67    | 7     |
| 14         | 1616 | 1270 | 984  | 758  | 585   | 442  | 329   | 246   | 186   | 126   | 66    | 6     |
| 15         | 1610 | 1265 | 980  | 755  | 582,5 | 440  | 327,5 | 245   | 185   | 125   | 65    | 5     |
| 16         | 1604 | 1260 | 976  | 752  | 580   | 438  | 326   | 244   | 184   | 124   | 64    | 4     |
| 17         | 1598 | 1255 | 972  | 749  | 577,5 | 436  | 324,5 | 243   | 183   | 123   | 63    | 3     |
| 18         | 1592 | 1250 | 968  | 746  | 575   | 434  | 323   | 242   | 182   | 122   | 62    | 2     |
| 19         | 1586 | 1245 | 964  | 743  | 572,5 | 432  | 321,5 | 241   | 181   | 121   | 61    | 1     |
| 20         | 1580 | 1240 | 960  | 740  | 570   | 430  | 320   | 240   | 180   | 120   | 60    |       |
| 21         | 1574 | 1235 | 956  | 737  | 567,5 | 428  | 318,5 | 239   | 179   | 119   | 59    |       |
| 22         | 1568 | 1230 | 952  | 734  | 565   | 426  | 317   | 238   | 178   | 118   | 58    |       |
| 23         | 1562 | 1225 | 948  | 731  | 562,5 | 424  | 315,5 | 237   | 177   | 117   | 57    |       |
| 24         | 1556 | 1220 | 944  | 728  | 560   | 422  | 314   | 236   | 176   | 116   | 56    |       |
| 25         | 1550 | 1215 | 940  | 725  | 557,5 | 420  | 312,5 | 235   | 175   | 115   | 55    |       |
| 26         | 1544 | 1210 | 936  | 722  | 555   | 418  | 311   | 234   | 174   | 114   | 54    |       |
| 27         | 1538 | 1205 | 932  | 719  | 552,5 | 416  | 309,5 | 233   | 173   | 113   | 53    |       |
| 28         | 1532 | 1200 | 928  | 716  | 550   | 414  | 308   | 232   | 172   | 112   | 52    |       |
| 29         | 1526 | 1195 | 924  | 713  | 547,5 | 412  | 306,5 | 231   | 171   | 111   | 51    |       |
| 30         | 1520 | 1190 | 920  | 710  | 545   | 410  | 305   | 230   | 170   | 110   | 50    |       |
| 31         | 1514 | 1185 | 916  | 707  | 542,5 | 408  | 303,5 | 229   | 169   | 109   | 49    |       |
| 32         | 1508 | 1180 | 912  | 704  | 540   | 406  | 302   | 228   | 168   | 108   | 48    |       |
| 33         | 1502 | 1175 | 908  | 701  | 537,5 | 404  | 300,5 | 227   | 167   | 107   | 47    |       |
| 34         | 1496 | 1170 | 904  | 698  | 535   | 402  | 299   | 226   | 166   | 106   | 46    |       |
| 35         | 1490 | 1165 | 900  | 695  | 532,5 | 400  | 297,5 | 225   | 165   | 105   | 45    |       |
| 36         | 1484 | 1160 | 896  | 692  | 530   | 398  | 296   | 224   | 164   | 104   | 44    |       |
| 37         | 1478 | 1155 | 892  | 689  | 527,5 | 396  | 294,5 | 223   | 163   | 103   | 43    |       |
| 38         | 1472 | 1150 | 888  | 686  | 525   | 394  | 293   | 222   | 162   | 102   | 42    |       |
| 39         | 1466 | 1145 | 884  | 683  | 522,5 | 392  | 291,5 | 221   | 161   | 101   | 41    |       |
| 40         | 1460 | 1140 | 880  | 680  | 520   | 390  | 290   | 220   | 160   | 100   | 40    |       |
| 41         | 1454 | 1135 | 876  | 677  | 517,5 | 388  | 288,5 | 219   | 159   | 99    | 39    |       |
| 42         | 1448 | 1130 | 872  | 674  | 515   | 386  | 287   | 218   | 158   | 98    | 38    |       |
| 43         | 1442 | 1125 | 868  | 671  | 512,5 | 384  | 285,5 | 217   | 157   | 97    | 37    |       |
| 44         | 1436 | 1120 | 864  | 668  | 510   | 382  | 284   | 216   | 156   | 96    | 36    |       |
| 45         | 1430 | 1115 | 860  | 665  | 507,5 | 380  | 282,5 | 215   | 155   | 95    | 35    |       |
| 46         | 1424 | 1110 | 856  | 662  | 505   | 378  | 281   | 214   | 154   | 94    | 34    |       |
| 47         | 1418 | 1105 | 852  | 659  | 502,5 | 376  | 279,5 | 213   | 153   | 93    | 33    |       |
| 48         | 1412 | 1100 | 848  | 656  | 500   | 374  | 278   | 212   | 152   | 92    | 32    |       |
| 49         | 1406 | 1095 | 844  | 653  | 497,5 | 372  | 276,5 | 211   | 151   | 91    | 31    |       |
| 50         | 1400 | 1090 | 840  | 650  | 495   | 370  | 275   | 210   | 150   | 90    | 30    |       |
| 51         | 1394 | 1085 | 836  | 647  | 492,5 | 368  | 273,5 | 206   | 149   | 89    | 29    |       |
| 52         | 1388 | 1080 | 832  | 644  | 490   | 366  | 272   | 208   | 148   | 88    | 28    |       |
| 53         | 1382 | 1075 | 828  | 641  | 487,5 | 364  | 270,5 | 207   | 147   | 87    | 27    |       |
| 54         | 1376 | 1070 | 824  | 638  | 485   | 362  | 269   | 209   | 146   | 86    | 26    |       |
| 55         | 1370 | 1065 | 820  | 635  | 482,5 | 360  | 267,5 | 205   | 145   | 85    | 25    |       |
| 56         | 1364 | 1060 | 816  | 632  | 480   | 358  | 266   | 204   | 144   | 84    | 24    |       |
| 57         | 1358 | 1055 | 812  | 629  | 477,5 | 356  | 264,5 | 203   | 143   | 83    | 23    |       |
| 58         | 1352 | 1050 | 808  | 626  | 475   | 354  | 263   | 202   | 142   | 82    | 22    |       |
| 59         | 1346 | 1045 | 804  | 623  | 472,5 | 352  | 261,5 | 201   | 141   | 81    | 21    |       |

## 8. Règlement spécial pour les compétitions

La description des compétitions individuelles et par équipes de trouve dans la section annexes Jointes (voir tableau ci-dessous)

- Annexe 1 : M-Course
- Annexe 2 : 5 Points-Course
- Annexe 3 : Etoile- course
- Annexe 4 : Parallèle-Course
- Annexe 5 : Epreuves par équipe

## 9. Abréviations

### 9.1 Abréviations utilisées lors de compétitions internationales

|     |                                    |  |
|-----|------------------------------------|--|
| BRS | Broke Surface                      | Surface                                  |
| ETL | Exceeded Time Limit                | Dépassement temps limite                 |
| OCA | Out of Competition Area            | Sortie du champ de compétition           |
| SBS | Start Before Signal                | Départ anticipé                          |
| NST | Not STarted                        | Le concurrent n'a pas pris le départ     |
| WRB | Wrong Round Buoy                   | Mauvais contournement                    |
| MFL | Missed Finish Line                 | Ligne d'arrivée non franchie             |
| ETB | Exceeded Time Buoy underwater      | Bouée de surface immergée (temps limite) |
| CDF | Change Direction last Fifty meters | Changement de cap dans les 50 mètres     |